

1- Débat
d'orientation
budgétaire (DOB)
2023

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST (pouvoir à Carine PANDREAU), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER.

Eddy LAMARTINE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Nombre de conseillers

◆ En exercice	27
◆ Présents	22
◆ Votants	26

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.* »

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2023 sont définis dans le rapport ci-annexé, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2023 de la commune d'Avermes.

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires, monsieur le Maire propose d'articuler le débat autour de quatre axes :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2023 ;
2. Une rétrospective financière des années 2017 à 2022 ;
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2023 ;
4. Les budgets annexes.

Ces 4 axes sont détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité, le **26 DEC 2022** et acquiert un caractère exécutoire à compter de cette date.

1) **Prend** acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2023 de la commune d'Avermes qui interviendra en principe au conseil municipal du 26 janvier 2023 ;

2) **Approuve** le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, ci-annexé.

le maire,

~~Alain DENIZOT~~



Pour extrait conforme,
le maire,
Alain DENIZOT

~~Alain DENIZOT~~